

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la commande d'éco-compteurs dans le cadre l'opération de création d'une liaison cyclable entre Massiac et Le Lioran – Secteurs terminaux (Massiac-Molompize et Neussargues-Le Lioran)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 du Conseil communautaire en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le projet d'aménagement de pistes cyclables entre Massiac et Le Lioran – Phase n°1 axes terminaux (Molompize-Massiac et Neussargues-Le Lioran) ;

Considérant la nécessité d'installer des éco-compteurs sur ces pistes cyclables ;

Considérant les propositions des sociétés SA TAGMASTER et SAS ECO COMPTEUR ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2025 opération n°193 équipements mobilité, chapitre 21 – Immobilisations corporelles, article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec l'entreprise SA TAGMASTER, située 42-46 avenue Aristide Briand 92220 BAGNEUX, pour la commande d'éco-compteurs avec batterie pour un montant HT de 4 560 € soit 5 472 € TTC ;

Article 2 : De conclure et signer un devis avec l'entreprise SAS ECO COMPTEUR, située 4 rue Charles Bourseul 22300 LANNION, pour la commande de 3 éco-compteurs avec logiciel pour un montant HT de 19 015 € soit 22 818 € TTC ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

